



Policier Municipal (H/F)

OBJECTIFS DU POSTE

Au sein de la police municipale, il / elle met en application les arrêtés de police du maire et les objectifs de travail fixé par la municipalité.

Il / Elle exerce les missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sécurité et de la salubrité publique tout en développant une relation de proximité avec la population.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

1/ Veille à l'application des règles édictées par le Maire :

- Assure la surveillance du territoire communal ;
- Applique les pouvoirs de police du Maire ;
- Contrôle le respect et l'application des arrêtés du Maire ;
- Assure la prévention et la répression des infractions ;
- Accueille, informe et renseigne les administrés sur la voie publique ou au sein du service ;
- Rédige des rapports d'information à sa hiérarchie ;
- Fait des rondes régulières dans les quartiers, constate et relève les infractions.

2/ Contrôle et relève les infractions

- Contrôle les automobilistes et s'assure de leur respect des règles édictées par le Maire (stationnement, vitesse, circulation des poids-lourds en centre-ville, etc.) ;
- Qualifie, constate et fait cesser par procès-verbal les infractions au code de la route ;
- Intervient en flagrant délit et conduit les contrevenants devant un OPJ ;
- Recueille et diffuse le signalement des personnes recherchées ;
- Constate par procès-verbal les véhicules en infraction au regard des règles de la salubrité publique.

3/ Transmets des informations et rédige des écrits professionnels

- Rendre compte, par écrit ou par oral, à l'autorité supérieur des évènements survenus pendant le service et des dispositions prises ;
- Produit des rapports d'activité et de surveillance ;
- Rédige et transmets des procès-verbaux ;
- Procède à l'enregistrement des OTV et à l'établissement des bilans de patrouilles ;
- Procède à l'enregistrement du dossier et à l'établissement des permis de détention des chiens dits dangereux (1^{ère} et 2^{ème} catégorie).

4/ Activités diverses :

- Prévient la sécurité lors des cérémonies officielles et diverses manifestations (stationnement, accès, etc.) ;
- Sécurise les passages piétons à la sortie des écoles.

POSITIONNEMENT HIÉRARCHIQUE

- Rattachement hiérarchique au chef de la police municipale.

RELATIONS PROFESSIONNELLES LES PLUS FRÉQUENTES

- Élus ;
- Ligne hiérarchique ;
- Les agents du service tranquillité publique et accès aux droits ;
- Contacts permanents avec les administrés ;



- Relations régulières avec les services municipaux et plaine commune : services techniques, sociaux, scolaires UT-voirie-propreté, urbanisme ;
- Force de sécurité de l'État, les pompiers (cellules de crise, manifestations, accidents).

SAVOIR-FAIRE REQUIS

- Contacts permanents avec les administrés ;
- Disponibilité et sens du service public ;
- Surveillance et relevé des infractions ;
- Sens de l'écoute, du dialogue et de la réserve ;
- Maîtrise des outils électroniques et informatiques ;
- Capacité de travail en équipe ;
- Capacité à travailler avec méthode et rigueur ;
- Tenue et comportement exemplaire.

CONNAISSANCES ASSOCIÉES

Maîtrise de l'armement B8, B6	Techniques médiation, dialogue et négociation	Connaissances des règles de sécurité et de l'environnement	Procédures et dispositifs de secours	Pouvoir de police du maire	Utilisation et circuit de traitement des procès-verbaux y compris électroniques
3	3	3	3	3	3

1 : Connaissances générales

2 : Connaissances détaillées

3 : Connaissances approfondies

EXPÉRIENCES CONSEILLÉES POUR L'EXERCER

- Expérience sur poste similaire souhaitée ;
- Formation de niveau BAC.

CORRESPONDANCES STATUTAIRES ÉVENTUELLES, RÉMUNÉRATION ET GRATIFICATIONS

- Cadre d'emplois des agents de police municipale ;
- Traitement indiciaire + Indemnité de résidence + NBI (agent titulaire) ;
- Régime Indemnitaire : Indemnité mensuelle spéciale de fonction (ISF), Indemnité d'administration et de technicité (IAT) selon l'indice + prime de Vie chère.

CONDITIONS D'EXERCICE

- Poste à temps complet : 35 heures 30 hebdomadaires du lundi au vendredi avec RTT ;
- Heures supplémentaires possibles selon nécessité de service ;
- Port de vêtements professionnels adaptés/tenue spécifique liée à la fonction ;
- Double agrément (Préfet & Procureur) + Assermentation par le TI du lieu d'exercice ;
- Port d'arme B6, B8 ;
- Permis B ;
- Prévention médicale requise :
 - ✓ Travail sur écran informatique.